Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SEIZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **WHA76(22)**
Point 16.1 de l'ordre du jour **30 mai 2023**

Atteindre le bien-être : projet de cadre mondial pour intégrer le bien-être dans la santé publique selon une approche de promotion de la santé

La Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport consolidé du Directeur général,[1]

A décidé :

1) d'adopter le cadre mondial pour intégrer le bien-être dans la santé publique selon une approche de promotion de la santé ;[2]

2) de prier le Directeur général de faire rapport sur l'application du cadre mondial pour intégrer le bien-être dans la santé publique selon une approche de promotion de la santé à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé en 2024, à la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé en 2026 et à la Quatre-Vingt-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé en 2031, dans le cadre des obligations en matière de présentation de rapports découlant de la résolution WHA75.19 (2022).

Neuvième séance plénière, 30 mai 2023
A76/VR/9

= = =

[1] Document A76/7 Rev.1.

[2] Disponible à l'adresse https://www.who.int/publications/m/item/achieving-well-being (consulté le 25 avril 2023).